

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
R.P. 1044 KIGALI

D/10/2011
Kigali, le 10 DEC. 1986

no 4888 / 15.09.01

Cl
petit
09/11/87

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

OBJET: Demande d'Ordre de Mission pour
une Délégation Rwandaise à la
17e Session de la CONFÉJES prévue
à Ouagadougou (BURKINA-FASO) du
12 au 16 Janvier 1987.

Excellence Monsieur le Président,

j'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des Ordres de Mission
pour une Délégation Rwandaise devant participer à la 17e Session de la Confé-
rence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Fran-
çaise. Cette rencontre se tiendra à Ouagadougou, Capitale du BURKINA-FASO du
12 au 16 Janvier 1987.

La délégation sera composée de :

- Lt Col BEN NDINDILLY IDAMA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif, chef de délégation.
- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs,
membre.
- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse, membre.

La raison qui milite en faveur de deux
personnes pour m'accompagner est que deux commissions importantes sont prévues
au niveau des Experts et portent sur les domaines de la jeunesse et celui des
sports. Les sujets à traiter diffèrent de par leur nature. Par ailleurs, les
projets soumis au financement par l'intermédiaire du Secrétariat de la CONFÉJES
concernent les deux secteurs et devront faire objet de présentation séparée.

Concernant l'alimentation du Fonds Commun,
nous remarquons que la participation n'est plus laissée aux pays développés. Pour
marquer la solidarité qui doit régir notre organisation, chaque pays est appelé à
y apporter sa contribution dans les limites de ses moyens.

.../...

Ainsi, nous Vous demandons de bien vouloir accepter que le RWANDA fasse une annonce de 1.000.000 F CFA, montant à défaucher sur le budget ordinaire à l'article "organisation sportive".

Date de départ : le 09 Janvier 1967

Date de retour : le 20 Janvier 1967

Durée de mission : 12 jours.

Les frais de voyage et les indemnités de mission sont à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum relatif à cette mission.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col RHM



Vu pour accord :

— Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

MEMORANDUM RELATIF A LA PARTICIPATION RWANDAISE
A LA XVII^e SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE
OUAGADOUGOU DU 12 AU 16 JANVIER 1987.--

La 17^e Session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française se tiendra OUAGADOUGOU, capitale du BURKINAFASO du 12 au 16 Janvier 1987 conformément à la résolution prise par la Conférence à Djibouti en 1985.

L'ordre du jour général comprend les points ci-après :

1. Compte rendu d'activités du Secrétariat Général 1986.
2. Rapport du Comité Ad hoc sur la réorganisation des textes fondamentaux de la CONFÉRENCE.
3. Rapport d'Evaluation des Jeux de la CONFÉRENCE.
 - Communication de la France "Jeux de la Francophonie"
 - Communication de la Côte d'Ivoire -cahier de charges.
4. Thème d'Etude n° 1 "Jeunesse et Emploi": Promotion des Coopératives.
(Communauté Française de Belgique, Bénin et Côte d'Ivoire).
5. Thème d'Etude n° 2 "Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers de la CONFÉRENCE en matière d'EPS et de Sport".
(CANADA-QUEBEC).
6. Compte rendu financier 1985.
7. Programme des Bourses Canadiennes.
8. Propositions de Programme 1987.
9. Propositions de modification des règles financières.
10. Méthodologie de présentation des projets.
11. Coopération avec les organismes internationaux.
12. Choix des thèmes d'étude de la XVIII^e session.
13. Accueil des prochaines sessions.
14. Partage du Patrimoine de l'ex-STP.
15. Alimentation du Fonds Commun.

Comme on peut le constater, tous ces points sont très importants et requièrent pour leur examen la participation de tous les membres de l'Organisation. La 17ème session respectera la tradition qui consacre une partie de cet ordre du jour à l'étude des experts tandis que l'autre est examinée par les Ministres en regard à leurs considérations politiques.

Toutefois, il y a lieu de dire que certains de ces points retiendront plus l'attention des Ministres. Il s'agit notamment :

a) Rapport du Comité ad hoc sur la réorganisation des textes fondamentaux de la CONFÉJES.

Depuis la consécration de la séparation du Secrétariat de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de celui de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'Expression Française, un vide juridique existe sur le statut de notre Secrétariat. Ainsi les textes organiques, à savoir le Protocole de KIGALI qui régissaient la CONFÉJES pendant la fusion devaient être revus et mis à jour. La session de Djibouti a mis en place un Comité chargé d'élaborer un code de procédure de la CONFÉJES déterminant clairement ses missions, fonctions et prérogatives et fixant dans ses moindres détails le mécanisme de fonctionnement de son Secrétariat Administratif. Dans sa mission, le Comité devait tenir compte de deux postulats à savoir :

- Toute formule à proposer devra tendre à maintenir et à renforcer la solidarité inter-États qui doit sous-tendre l'action de la CONFÉJES.
- Quelque soit le statut qui sera retenu, il devra avoir une base juridique suffisamment solide pour renforcer la personnalité et la souveraineté politique de la CONFÉJES en tant que structure inter-États de coopération.

La Conférence aura donc à se prononcer sur cet important dossier.

b) Rapport d'évaluation des Jeux de la CONFÉJES.

En 1985 et dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse, la CONFÉJES a organisé pour la première fois les jeux et les activités culturelles qui ont rassemblé plus de 825 jeunes issus de 23 pays membres. A défaut du rapport complet de ces manifestations au cours de la dernière session, la Conférence n'a pas pu se prononcer sur l'avenir de ces jeux.

Le rapport qui sera examiné prochainement aura le mérite de dégager surtout les implications financières et à relever toutes les difficultés rencontrées au cours de cette opération.

c) Compte-rendu financier 1985.

La session de Djibouti n'a pas donné quitus de gestion au Secrétaire Général malgré le constat d'une excellente gestion. Elle a exigé l'examen du rapport annuel qui doit faire apparaître clairement la ventilation et le montant des crédits votés ainsi que leurs utilisations effectuées durant les douze mois de l'expédition. Il y a lieu de noter que depuis la 15^e session de Libreville, la conférence est très rigoureuse en matière de gestion où les pays dits développés, grands bailleurs de fonds exigent la transparence dans les moindres détails.

d) Programme des Bourses Canadiennes.

Le RWANDA bénéficie depuis un certain temps du programme des bourses canadiennes destiné à relever le niveau des cadres spécialisés de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive. Au cours de la mission effectuée au CANADA en 1986, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a eu de la part des Autorités Canadiennes, la promesse de l'augmentation du quota pour notre pays. La délégation rwandaise au BURKINAPASSO contactera celle du CANADA pour concrétiser cette promesse.

e) Thèmes d'études de la XVIE session.

La XVIE session avait confié à deux groupes de travail, deux thèmes d'étude dont il faudra rendre compte au cours de la prochaine session. Il s'agit de "Jeunesse et Emploi": promotion des coopératives" et "Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers CONFEJES en matière d'EPS et de Sport". Les réflexions qui seront menées dans le domaine "jeunesse et emploi" permettront d'enrichir les idées en matière de formation - encadrement et de tenir compte d'expériences d'autres pays surtout maintenant où nous abordons la mission d'inventaire des activités productives non directement agricoles conformément au voeu du Chef de l'Etat formulé dans son message aux Etudiants au Campus Universitaire de NYAKINAMA. En ce qui concerne le domaine des Sports, l'harmonisation des stratégies d'Education Physique et Sportive est une préoccupation de tous les pays membres de la Conférence mais surtout elle est une priorité dans les pays africains bénéficiaires de l'assistance technique dans ce domaine. Elle permettra aussi d'éviter les problèmes d'équivalence de diplômes issus des différents Instituts Régionaux où fréquentent les boursiers CANADA-CONFEJES.

f) Rapport d'Activités du Secrétariat Général.

Dans cette rubrique, les pays membres sont principalement intéressés par le rapport de réalisation des programmes financés au titre de l'année en cours. Notre pays doit se féliciter des interventions obtenues au cours de cette année par le financement du stage de recyclage des entraîneurs de football des pays membres de la CEPGL et du Séminaire des Responsables de la Jeunesse également placé dans le cadre de la CEPGL.

Le Rwanda a également participé à la réalisation du programme Confejes en envoyant les délégués au stage de formation des jeunes agriculteurs responsables des coopératives en Côte d'Ivoire et au stage de formation d'entraîneurs féminins de Volley-ball, Basketball et de Handball qui s'est déroulé au TOGO.

Pour l'année prochaine, la délégation rwandaise devra pourvoir et négocier le financement des projets soumis au Secrétariat. Ces projets sont les suivants :

A. Secteur Jeunesse :

1. - l'organisation d'un Camp de travail des Jeunes pour la mise en valeur du domaine pastoral de Gishwati réservé au Chantier Nord de la Jeunesse.
2. - la formation et le recyclage des encadreurs préfectoraux et communaux de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
3. - l'organisation de sessions de recyclage et de perfectionnement des instructeurs des centres de formation de la Jeunesse.

B. Secteur Sport :

1. - l'intégration de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans le milieu scolaire primaire en formant de façon continue des instituteurs en matière d'EPS.
2. - Stage d'harmonisation des contenus d'un programme à suivre lors de la formation continue des instituteurs en EPS.

Bien que généralement, les ressources financières mobilisées par le canal de la CONFEJES sont modiques, au égard aux besoins exprimés, nous avons reçu l'assurance du Secrétaire Général de la CONFEJES que son Secrétariat allait nous appuyer pour trouver le financement.

g) L'alimentation du Fonds commun.

Les activités de la CONFEJES seront d'autant plus importantes que le Fonds Commun constitué à cet effet sera mieux alimenté. Il est souhaité que le Rwanda puisse participer à ce Fonds ne serait ce que par un montant symbolique, pour pouvoir réclamer en contrepartie de sa bonne volonté des interventions plus nombreuses dans notre Pays. En tout état de cause, la crédibilité de la CONFEJES dépendra de la solidarité des pays membres pour la promotion des activités socio-économiques, culturelles et sportives de jeunes. Le RWANDA pourra annoncer la participation de 1.000.000 F CFA. Cette préoccupation constitue le leitmotiv des interventions qu'aura à faire la délégation rwandaise aussi bien au cours des séances de travail que lors des contacts en marge de la réunion.